

COMMUNE d'ERVY-le-CHATEL

Mairie 9 boulevard Belgrand 10130 ERVY-le-CHATEL ☎ 03.25.70.50.36

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la réunion du 11 mars 2011

Le **11 mars 2011**, le conseil municipal de la Ville d'Ervy le Châtel s'est réuni en session ordinaire, à 20 heures 30 au lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de M. Roger BATAILLE, Maire.

Etaient présents : MM. Roger BATAILLE, Jean-Pierre MERGEY, Joël TRESCARTES, Thierry PAUPE, M. Jacky VIOIX, Mme Séverine COLLIGNON, M. Patrice WALLON, M. Alexandre DRUOT, M. Gilbert BRIERE, Mme Andrée LEDUC, Mme Ursule GAGIN, Mme Claudine SANCHEZ

Excusés : Melle Virginie THOMAS (pouvoir à Mme GAGIN)

Absents : Mme Sylvie LACOTE, M. Alain BIENEK

Secrétaire de séance : M. Thierry PAUPE

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2011

- Travaux de restauration de l'église : Subvention de la DRAC
- Travaux station d'épuration : Bureau d'études pour l'Etude d'incidence complémentaire
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) – Rapport annuel
- Service Public d'Assainissement Non Collectif – Approbation du plan de zonage
- Travaux halle circulaire : plan de financement – participation financière de la commune
- Halle circulaire : mise à disposition
- Budget Commune : inscription crédit
- Budget Assainissement : inscription crédit
- Encaissement des recettes : mise en place du prélèvement
- Forêt communale d'Ervy-le-Châtel : distraction de parcelles du régime forestier
- Tarif camping saison 2011
- Tarif de location de la salle des fêtes
- Tarif de restauration scolaire pour la commune de Courtaout
- Personnel communal : Service de médecine préventive – convention avec le Centre de Gestion
- Déclarations d'intention d'aliéner
- Elections cantonales
 - . Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections
 - . Bureau de vote
- Affaires diverses

Le procès-verbal de la précédente réunion, préalablement transmis à chacun des conseillers municipaux est adopté à l'unanimité.

- . emplacement 3,00 €
- emplacement offert à partir du 3^{ème} jour*
- . animal..... 2,00 €
- . électricité..... 3,50 €
- . garage mort 3,00 €

- Forfait

- . 2 personnes / 15 jours 150 €
- . 2 personnes / 30 jour 220 €

plus les frais d'électricité

- Vidange des eaux usées

Le conseil municipal retire la délibération du 10 avril 2008 fixant un tarif d'utilisation du point vidange toilettes pour les caravanes ou campings cars, le camping municipal d'Ervy-le-Châtel n'étant pas équipé d'un point de vidange.

Délibération déposée le 18/03/2011
à la Préfecture de l'Aube

TARIF de LOCATION de la SALLE des FETES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le tarif de location de la salle des fêtes comme suit :

- Tarif pour les particuliers et associations d'Ervy-le-Châtel

	Location sans vaisselle	Location avec vaisselle
Association : soirée dansante, animation, réunion	80,00 €	100,00 €
Particuliers : soirée dansante	160,00 €	210,00 €

Tarif adopté avec 8 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention

	Location sans vaisselle	Location avec vaisselle
mariages, banquets		
1er jour	160,00 €	210,00 €
2ème jour	80,00 €	110,00 €
vin d'honneur (avec flûtes et verres)	130,00 €	//

Tarif adopté à l'unanimité

Ce tarif s'applique pour toutes les locations postérieures à la présente délibération, indépendamment de la date de signature de la convention d'occupation.

- Tarif pour les particuliers et associations extérieures

	Location sans vaisselle	Location avec vaisselle
soirée dansante, animation	350,00 €	450,00 €
mariages, banquets		
1er jour	300,00 €	350,00 €
2ème jour	100,00 €	130,00 €
vin d'honneur (avec flûtes et verres)	150,00 €	//
réunion	100,00 €	//

Tarif adopté à l'unanimité

Ce tarif s'applique pour toutes les conventions d'occupation conclues postérieurement à la présente délibération.

Délibération déposée le 18/03/2011
à la Préfecture de l'Aube

TARIF de RESTAURATION SCOLAIRE pour les familles domiciliées à COURTAOULT

M. le Maire rappelle que par délibération du 17 janvier 2011, le conseil municipal a modifié le tarif de restauration scolaire pour les familles domiciliées à DAVREY, MONTFEY et RACINES, afin de tenir compte de la participation des communes à hauteur d'1 € par repas.

Par délibération du 28 février 2011, le conseil municipal de COURTAOULT a décidé :

- de participer à hauteur d'1 € par repas aux frais de restauration scolaire
- à compter de la rentrée scolaire 2010 – 2011.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- fixe à 4,31 € le prix du repas à la cantine scolaire pour les familles domiciliées à COURTAOULT, selon le détail ci-après :

prix de base.....	6,24 €
subvention départementale.....	- 0,93 €
subvention communale.....	- 1,00 €

tarif à appliquer 4,31 €

- décide que ce tarif s'applique à compter du 1^{er} septembre 2010, une régularisation sera effectuée à compter de cette date
- décide que la participation de la commune de Courtaoult sera appelée mensuellement en fonction du nombre de repas servis.
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Délibération déposée le 18/03/2011
à la Préfecture de l'Aube

PERSONNEL COMMUNAL : Médecine préventive 2011 – 2012

M. le Maire informe le conseil municipal de l'arrivée à son terme de la convention relative au service de médecine préventive, conclue entre la commune d'Ervy-le-Châtel et le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Aube.

Le Centre de Gestion propose à la commune de renouveler la convention pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012, pour un coût de 84,40 € par agent dont 81 € au titre de la surveillance médicale, et 3,30 € au titre des frais de gestion, soit + 2 € par agent.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de conclure la convention avec le Centre de Gestion,
- autorise son maire à signer la convention.

Délibération déposée le 18/03/2011
à la Préfecture de l'Aube